

Département des YVELINES
Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de BONNIERES S/SEINE

Commune de SAINT-ILLIERS-LE-BOIS

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Convocation du : 23 juin 2020

PROCES-VERBAL
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine NOËL.

Etaients présents :

Madame Christine NOËL, Maire,
Messieurs Joël CHATELAIN et Jean-Louis QUESNEL, Adjoint
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre VENDRAME, Isabelle SALMON, Philippe HEBERT, Gilbert BOUREILLE, Sylvie DILESEIGRES, Astrid LAMIER, Annick DELANGE, Eric CHEVALIER, Conseillers Municipaux

Secrétaire : Monsieur Philippe HEBERT

Le compte rendu de la séance du 9 juin 2020 est approuvé.

DELIBERATION PORTANT SUR :

- **LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE**
- **LE CHOIX DES ENTREPRISES,**
- **LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET**
- **L'APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Madame le Maire rappelle le projet de mise aux normes du restaurant scolaire et confie à Monsieur QUESNEL la présentation des devis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

De procéder aux travaux de mise aux normes du restaurant scolaire, et de retenir les devis suivants :

	Entreprises	Montant HT	Montant de la TVA	Montant TTC
Mise aux normes des revêtements muraux	BDM SARL	5 582.22	1 116.44	6 698.66
Mises aux normes des installations électriques	MAGNY ELECTRICITE	765.00 900.00	153.00 180.00	918.00 1080.00

Création d'une cloison afin de pouvoir placer un lave-vaisselle	ACTION ISOLATION	518.80	103.76	622.56
Mises aux normes des règles d'hygiène en restauration collective Lave-vaisselle et meuble	LE CLOAREC	5 063.00	1 012.60	6 075.60
Travaux de mise en œuvre des raccords	PRO'CONFORT	1 087.00	197.40	1 284.40
Total		13 916.02	2 763.20	16 679.22

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la mise aux normes du restaurant scolaire

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2020 conformément à la circulaire préfectorale N° 45 du 10 février 2020, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 € HT, pour la catégorie prioritaire « maintien des services publics en milieu rural et revitalisation des villes, petites et moyennes »

Après en avoir délibéré

ADOPTE l'avant-projet de mise aux normes du restaurant scolaire de Saint-Illiers-Le-Bois pour un montant de 13 916.02 € hors taxe (HT) soit 16 679.22 € toutes taxes comprises (TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2020

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante

Subvention au titre de la DETR, 30 % du HT	:	4 174.81	€
Fonds communaux, 70 % du HT	:	9 741.21	€
Fonds communaux pour TVA	:	2 763.20	€

TOTAL de l'opération =		16 679.22	€
------------------------	--	-----------	---

DIT que la présente dépense est inscrite au budget primitif 2020 article 2183 de la section d'investissement

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

COMPTE RENDU DES DIVERSES REUNIONS

Les délégués des différents syndicats ont fait un compte rendu des dernières réunions

Madame Christine NOEL pour la CCPIF

Monsieur Joël CHATELAIN pour le SIVSCP

Monsieur Jean Pierre VENDRAME pour le SEPE

Madame Isabelle SALMON pour le conseil d'école

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire a évoqué les incivilités qui ont eu lieu au city stade : vol des paniers de basket et dégradation de la clôture. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Bréval.
- Madame Delange aborde le problème de l'entretien des trottoirs : il est rappelé que l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.
- Madame le Maire informe les élus que des travaux de branchement auront lieu au 23 Rue d'En Bas, la circulation risque d'être légèrement impactée.
- Un rond-point va être créé au cours de l'été sur la commune de Bréval à l'intersection des RD 89 et RD 114, la circulation sera réglementée par feux alternatifs.

La prochaine séance de Conseil est fixée au mois de septembre (pas de précision sur le jour)

La séance est levée à 21h21